

MEDIAWAN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

GRANT THORNTON

MAZARS

GRANT THORNTON

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

29 RUE DU PONT - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 (0)1 41 25 85 85

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAPITAL DE 2 297 184€ EUROS – RCS NANTERRE 632 013 843

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0)1 49 97 60 00

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

MEDIAWAN

Société anonyme au capital de 284 326,80 €
Siège Social : 16, rue Oberkampf, 75011 Paris
RCS : Paris 815 286 398

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

MEDIAWAN

***Rapport spécial
sur les conventions
et engagements
réglementés***

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MEDIAWAN

*Rapport spécial sur
les conventions et
engagements
réglementés*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017*

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 29 juin 2017, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 17 mai 2017.

Convention de crédit intra-groupe avec Wannabe

Personne concernée : Pierre-Antoine Capton, Président de Mediawan et Président de Wannabe

Modalités : Une convention de crédit intra-groupe a été conclue entre Mediawan et la société Wannabe en date du 31 mars 2017, ayant pour objet la mise en place d'une convention de crédit intra-groupe d'un montant de 146 239 073 euros entre Mediawan, en qualité de prêteur, et Wannabe, en qualité d'emprunteur. Ce prêt est rémunéré aux taux d'intérêt légal maximum déductible.

Le montant total des intérêts de l'exercice 2017 s'élève à 1 108 019 euros.

Convention de crédit intra-groupe avec TOPCO 2

Personne concernée : Pierre-Antoine Capton, Président de Mediawan et Gérant de TOPCO2

Modalités : Une convention de crédit intra-groupe a été conclue entre Mediawan et la société TOPCO2 en date du 31 mars 2017, ayant pour objet la mise en place d'une convention de crédit intra-groupe d'un montant de 7 859 002 euros entre Mediawan, en qualité de prêteur, et TOPCO2, en qualité d'emprunteur. Ce prêt est rémunéré aux taux d'intérêt légal maximum déductible.

MEDIAWAN

*Rapport spécial sur
les conventions et
engagements
réglementés*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017*

Le montant total des intérêts de l'exercice 2017 s'élève à 99 243 euros.

Convention de subordination avec Wannabe

Personne concernée : Pierre-Antoine Capton, Président de Mediawan et Président de Wannabe

Modalités : Une convention de subordination a été conclue entre Mediawan, BNP Paribas, le Crédit Industriel et Commercial, Société Générale et Wannabe en date du 31 mars 2017.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 14 mai 2018

Les Commissaires aux comptes

**GRANT
THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS DE
GRANT THORNTON
INTERNATIONAL**

Laurent Bouby

MAZARS

Gilles Rainaut